
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 JUIN 2020

PROCÈS-VERBAL

Steve ROOBAERT-Boryana NIKOLOVA

Délégués des communes : Mesdames et Messieurs Zineb AZMANI MATAR (Koekelberg), François LAMBERT LIMBOSCH (Uccle), Jasmine BOUMRAYA (Auderghem), Michel DE HERDE (Schaerbeek), Cindy DEVACHT (Jette), Marc HERMANS (Berchem-Sainte-Agathe), Serge JANSSEN (Ganshoren), Olivier MAINGAIN (Woluwe-Saint-Lambert), Stéphane ROBERTI (Forest), Marie-Noëlle STASSART (Watermael-Boitsfort), Khalid ZIAN (Ville de Bruxelles), Patrick LENAERS (Etterbeek), Danielle EVRAUD (Molenbeek-St-Jean)

Présents à l'Assemblée générale : Mesdames et Messieurs Julien GOOSKENS, Perrine LEDAN, Marc LOEWENSTEIN, Stéphane OBEID, Martine RAETS, Patricia van der LIJN, Esmeralda VANDENBOSCH, Jos BERTRAND, Jos RAEYMNANTS

Délégués des CPAS : Monsieur Jean-Claude VITOUX

Partenaires invités : Mesdames Bernadette JANSSENS (Belfius), Messieurs Serge PITET (Ethias)

Personnel de l'Association : Mesdames et Messieurs Raphael TORELLI, Carine LORIS, Joao ANDRÉ, Ibrahim DAAOUAG, Davide LANZILLOTTI, Marc DE MEYER, Vincent DEWEZ, Virginie RANDAXHE, Jean-Michel RENIERS, Steve ROOBAERT, Boryana NIKOLOVA, Sophie Van DEN BERGHE, Philippe DELVAUX, Etienne VAN DEN HOVE, Philippe MERTENS, Valentine SNOECK, Maxime BANSE, William VERSTAPPEN, Frank WILLEMANS

Excusés : Mesdames et Messieurs Mohammad Aamir Naeem Sunny, SPINETTE Jean, BOIKETE Philippe, BEOZIERE Christian, CEREXHE Benoit

Président : Monsieur Stéphane ROBERTI

Secrétaires faisant fonction : Madame Boryana NIKOLOVA et Monsieur Steve ROOBAERT

Le Président **Stéphane ROBERTI** ouvre la séance à 10h30 et présente le contenu de l'Assemblée Générale, qui en l'absence de Corinne FRANÇOIS, est tenue par Steve ROOBAERT et Boryana NIKOLOVA, directeurs faisant fonction.

L'Assemblée se tenant de manière virtuelle, M. ROBERTI informe les participants qu'elle sera enregistrée.

1. Vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale extraordinaire

L'ordre du jour ne contient pas de modification des statuts, le quorum n'est donc pas exigé.

La vérification des pouvoirs de l'Assemblée est validée par ses membres.

2. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2019

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. Comptes 2019

Stéphane ROBERTI précise que le Conseil d'Administration du 2 juin 2020 a arrêté les comptes 2019.

Steve ROOBAERT présente les comptes 2019 sur la base des documents disponibles sur le site de Brulocalis, ce dont les participants ont été informés préalablement par e-mail.

2019 a été l'année de la réforme budgétaire. Elle a aussi été l'année du renouvellement des organes politiques (Bureau et Conseil d'Administration), de la mise en œuvre de processus internes à Brulocalis (subsidés, salaires, ...) et du mémorandum régional avec la Conférence des Bourgmestres.

Au cours de cette année 2019, deux contrôles budgétaires (mai et octobre) ont été soumis au Bureau.

Après avoir parcouru les comptes et la note, et donner la parole au réviseur M. Amaury STAS de Richelle afin de présenter le rapport du commissaire aux comptes, M. ROBERTI demande aux membres d'approuver les comptes et l'affectation du résultat.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

4. Budget 2020

Steve ROOBAERT présente le budget 2020, toujours sur la base des documents disponibles sur le site de Brulocalis et transmis aux participants par e-mail.

Malgré le COVID, Brulocalis a pu, grâce au télétravail mis en œuvre, fonctionner normalement.

L'accent sera mis sur le RGPD cette année.

Au niveau des revenus, on trouve les cotisations, les subsides, le loyer Inforum et la refacturation de certains services. Les dépenses sont essentiellement composées des salaires, toutefois la réorganisation de 2019 a permis d'atteindre un équilibre budgétaire.

Après avoir parcouru le budget et la note explicative, **Monsieur ROBERTI** demande l'approbation du budget 2020.

A la question de Serge JANSSENS relative au mode de calcul des cotisations des communes au sein de Brulocalis et à l'estimation des sollicitations de nos Services par nos membres, Steve ROOBAERT répond Brulocalis reçoit de nombreuses sollicitations aussi bien des pouvoirs locaux que de la Conférence des Bourgmestres et d'autres organismes et ministères régionaux et fédéraux. Nous gardons des statistiques par commune qui sont présentées au Bureau, ce travail est aussi effectué en 2020.

Perrine LEDAN souhaite recevoir une note plus explicite au sujet des collaborateurs ayant quitté Brulocalis en 2019, des remplacements de ces postes et des nouvelles fonctions. La charge du personnel semblant augmenter à l'avenir, quid des actions 2019 et de l'évolution du budget futur ?

Steve ROOBAERT précise qu'un organigramme avait été approuvé, que les dossiers relatifs aux remplacements et recrutements ont tous été soumis au Bureau et validés par ses membres.

Le Président propose d'organiser une réunion d'explications complémentaires début septembre avec ceux qui le souhaitent.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

5. « La gestion post Covid-19 et ses conséquences » Orateur Bernard CLERFAYT, Ministre des Pouvoirs locaux

Bernard CLERFAYT nous fait l'honneur de présenter la partie thématique de l'AG de cette année.

M. CLERFAYT informe qu'hier au Parlement, en commission des affaires intérieures, la petite réforme de la nouvelle loi communale a été adoptée, elle reprend quelques aspects techniques de modernisation et de simplification administrative (notamment la signature électronique) mais pas la partie relative l'adaptation des barèmes à la hausse applicable aux grades légaux (Secrétaires et Receveurs) qui avait bloqué la réforme l'année précédente.

Le Ministre en profite pour féliciter les communes pour leurs réactions face à la crise COVID-19 (actions urgentes, dépenses nécessaires, réactivité sur le terrain, ...).

La présentation du Ministre fait l'objet de 3 sujets :

- **La crise COVID-19 ayant un impact indéniable sur les finances des communes, quelles sont les mesures envisagées par la Région, à travers quelles actions et suivant quelle estimation ?**
 - Il est évident que la crise COVID aura des impacts sur les recettes des communes, certaines ont d'ailleurs déjà demandé à disposer de crédits supplémentaires, demandes traitées avec urgence. Nous savons que cette crise impactera aussi les recettes communales de l'année prochaine, la pauvreté et donc les demandes sociales et au niveau des CPAS.
Il est trop tôt pour faire un inventaire tant des dépenses supplémentaires engagées que des événements annulés. Nous analyserons l'impact sur les dépenses communales commune par commune en fin d'année.
 - Il faut savoir aussi que la situation des communes avant la crise était bonne, le solde cumulé des réserves des communes atteignant 200 millions, il est dès lors difficile de convaincre le gouvernement bruxellois, fortement endetté, de transférer de l'argent aux communes.
Toutefois, nous autoriserons les communes à présenter des budgets en déficit en 2020 et 2021 (pour autant qu'on soit à l'équilibre cumulé) et à prélever dans nos réserves pour faire face aux éléments causés par la crise Covid-19.
 - Le Gouvernement a déjà pris des mesures face à la crise sanitaire tel un crédit de 30 millions au bénéfice des CPAS. Le Gouvernement élabore son plan de relance, une des mesures demandées est de doter le Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales de moyens supplémentaires pour venir en aide aux communes particulièrement impactées par le COVID-19.
Les communes recevront incessamment une invitation à utiliser les crédits du fonds régional (60 millions répartis selon la clé DGC) pour soutenir les investissements des communes dans le cadre des appels « boom démographique » et équipements sportifs de proximité. La dotation aux communes a été liquidée anticipativement pour qu'elles puissent disposer de trésorerie plus tôt.

- **Les pouvoirs locaux ont dû basculer vers une digitalisation « dictée » et forcée par la pandémie. Quels outils seront mis à leur disposition pour poursuivre cette évolution digitale : informatisation des pouvoirs locaux, signatures électroniques, adoption d'une législation qui offre un cadre pérenne pour la tenue des séances des organes communaux de façon digitale ?**
 - La crise a fait prendre conscience que le télétravail était possible pour des centaines de fonctionnaires, que bien plus de services à distance étaient rendus aux citoyens. C'est donc une possibilité à exploiter davantage ainsi que la simplification et la digitalisation des procédures en interne dans les communes .
 - Le CIRB a associé de nombreuses communes à une étude démontrant que les pouvoirs locaux étaient encore mal outillés pour faire face aux nouveaux défis. Demande a été faite au CIRB d'élaborer une stratégie permettant de rattraper ces retards dans un délai relativement court. Une rencontre avec la Conférence des Bourgmestres est prévue le 1/7 pour faire une proposition à l'ensemble des communes afin de diminuer le coût d'un package informatique.
 - L'ordonnance « ONLY ONCE » a été votée en commission (*demande unique aux citoyens ou entreprises des données d'identification administrative*). L'ordonnance impose aussi que toute nouvelle procédure administrative soit disponible informatiquement. EASY Brussels servira de bureau d'accompagnement pour la simplification administrative et la recherche des sources authentiques afin de réduire la demande d'informations aux citoyens.

- **(Hors COVID-19) Barèmes - revalorisation : évolution thématique particulièrement préoccupante pour les pouvoirs locaux.**
 - Fin 2017, le gouvernement avait adopté un arrêt qui modifiait la carrière fonctionnaire en l'accéléralant de 3 années. L'année précédente, BPL avait fait une étude à la demande des syndicats pour déterminer les écarts barémiques entre les fonctionnaires des PL wallons, bruxellois et flamands, ainsi qu'entre les fonctionnaires locaux et régionaux bruxellois. Sur cette base les syndicats ont formulés des revendications salariales car les écarts étaient importants.
 Une rencontre informelle a été organisée en novembre 2019 avec les syndicats et en décembre 2019, le gouvernement a pris la décision de faire évoluer les barèmes bruxellois sur la base des barèmes wallons et flamands, tout en faisant un travail d'affinement par grade et par barème, et de négocier un accord sectoriel entraînant une revalorisation barémique étalée dans le temps (budget entre 60 et 100 millions).

La rencontre avec les syndicats a été postposée suite à la crise COVID mais sera planifiée incessamment et ensuite, une présentation sera faite au Gouvernement pour voir quelle marge disponible y sera affectée. Tenant compte qu'il y a eu précédemment des revalorisations des emplois C, D et E, les écarts sont plus grands pour les emplois de niveau A et surtout B, qui sont particulièrement en concurrence avec les emplois régionaux. Précédemment la région prenait en charge 2/3 ou la moitié de l'effort budgétaire, reste à voir maintenant quelle part sera mise à charge des budgets communaux ou régionaux.

La question des barèmes des mandataires légaux fera l'objet d'un débat séparé, s'agissant d'une question plus politique qui risque de bloquer les négociations pour les barèmes communaux. La revalorisation des grades légaux sera plutôt liée au décumul intégral, à la professionnalisation, au statut, à la réduction du nombre d'échevins... questions plus politiques méritant donc un débat spécifique.

Stéphane OBEID souhaite avoir plus d'informations quant à la charge des pensions sachant que 3 communes ne sont pas affiliées au fonds de pension solidarisé et que l'équité entre communes devra être maintenue. De quelle manière la tutelle permettra aux communes de transformer le boni cumulé des communes en fonds de réserve ? Nous n'avons plus eu de nouvelles concernant la DGC contractualisée.

La Région s'est-elle penchée sur la question liée au surcoût des Zones de police relatif à la gestion crise Covid ? Il souhaite aussi un éclaircissement quant au rôle de Brulocalis envers la Conférence des Bourgmestres et les communes pour des questions techniques et juridiques ?

Jos BERTRAND aimerait avoir plus d'informations concernant les barèmes des Secrétaires et Receveurs, les procédures relatives aux crédits pour les communes, les barèmes du niveau E qui sont très bas et les règles pour les crédits d'investissement pour les communes.

Patricia VAN DER LIJN fait part d'un gros problème de trésorerie dans de nombreuses communes dont certaines ainsi que les CPAS devront emprunter pour payer les salaires de juillet.

Les difficultés de recrutement d'agents de niveau A et B dont les barèmes ne sont pas concurrentiels tant avec le secteur privé qu'avec les 2 autres régions, et l'urgence de revaloriser le niveau E.

Les grades légaux n'ont pas été revalorisés depuis 1991 et les salaires ne sont pas attractifs au vu des responsabilités, sachant que les Receveurs et Secrétaires communaux ont eu une charge de travail énorme particulièrement pendant la crise sanitaire.

Beaucoup de communes travaillent avec un logiciel mis à disposition par le CIRB, qui ne prévoit pas la signature électronique de documents, ce qui est une priorité. Nous attendons dans les communes et les CPAS de nouveaux outils comptable, de gestion sociale et un outil performant de gestion des RH.

Réponses de M. CLERFAYT :

Concernant la charge des pensions, une étude universitaire a été commandée sur les prévisions commune par commune. Certaines communes sont confrontées à des augmentations de la charge de pensions allant jusqu'à 40 % mais cette charge varie selon le modèle choisi. Certaines communes paient depuis longtemps des charges de pension faibles et s'inquiètent du « rattrapage » qu'elles vont devoir faire. Il faut rester équitable dans l'aide donnée avec l'argent du contribuable, il n'est pas possible d'aider plus les communes qui jusqu'à présent n'avaient pas fait l'effort financier suffisant au détriment de communes qui avaient déjà investi préalablement. Un débat, chiffres à l'appui, devra être organisé à ce sujet.

Il y a une telle diversité au sein des communes qu'il est impossible de définir un cadre d'aide COVID harmonieux et coordonné. Une aide substantielle sera donnée en fin d'année aux communes dont les finances auront été lourdement impactées par le COVID et une intervention à travers le fonds régional de refinancement pour les trésoreries communales que je cherche à doter de moyens supplémentaires pour les années 2020 et 2021. Le débat est en cours au sein du Gouvernement.

M. CLERFAYT n'a pas d'informations particulières sur le surcoût police mais c'est effectivement un des éléments qui va impacter les finances communales.

Une volonté exprimée par la Conférence des Bourgmestres était de grouper un peu plus la Conférence et Brulocalis, que Brulocalis vienne en support des GT organisés par les communes. C'est d'autant plus important quand on voit la puissance de frappe des associations sœurs de Brulocalis. Les communes ont besoin de se renforcer dans cette capacité à prévoir des dossiers communs, à dialoguer avec des autorités supérieures, cette professionnalisation plus grande est nécessaire.

Les crédits investissements ont été utilisés différemment parfois 20 % parfois à 80 % selon les communes, cela entraîne débat également. Ce ne sont pas les règles qui posent question car elle sont les mêmes pour chaque commune, c'est l'utilisation que fait chaque commune de ces crédits qui pose question. Certaines communes ont des projets sur plusieurs années, le budget de l'année n'est pas toujours utilisé, certaines procédures sont longues,

A propos du barème niveau E, les syndicats ont envisagé de le supprimer et de le remplacer par le niveau D mais certaines communes tiennent à garder le niveau E, Le débat doit continuer avec les syndicats.

Au niveau digital, le souhait est d'améliorer la gestion des procédures par des outils faciles d'utilisation et de pouvoir dès lors consacrer plus de temps à d'autres tâches. Le Ministre de la digitalisation numérique travaille aussi sur un plan de renforcement des espaces numériques afin de les ouvrir plus encore aux seniors,

M. CLERFAYT va s'inquiéter immédiatement des communes qui ont besoin de trésorerie dès le mois prochain.

La demande des Receveurs et Secrétaires communaux est totalement légitime mais malheureusement ce projet de loi a subi un blocage politique. M. CLERFAYT compte bien s' y attaquer le plus vite possible afin de maintenir ou conserver des candidats de valeur à ces fonctions mais il doit aussi parvenir à sceller un accord avec les syndicats sur la revalorisation de l'ensemble des agents communaux.

Mr CLERFAYT s'étonne que l'outil du CIRB ne prévoit pas la signature électronique et va contacter BPL afin qu'ils travaillent avec le CIRB pour trouver une solution technique rapide à ce problème.

Ces réponses mettent un terme à l'intervention de Monsieur CLERFAYT, qui reste toutefois disponible pour répondre à d'autres questions en dehors de l'AG de Brulocalis.

6. Cotisations 2020 – Validation du mode de calcul

Steve ROOBAERT explique la note incluant une estimation des cotisations par commune et le mode de calcul des jetons de présence.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité.

7. Rapport d'activités 2019

Vincent DEWEZ présente brièvement le RA 2019 dont la thématique de l'année est le folklore bruxellois. Le rapport est également consultable dans les deux langues sur le site de Brulocalis.

Les informations relatives aux CPAS figurent dans un rapport séparé.

2019 a été une année riche en matières traitées avec la publication de 2 Mémoires, l'un régional et l'autre fédéral avec l'aide de la VVSG et de l'UVCW.

Les sujets qui ont le plus attirés l'attention des communes sont la simplification administrative, l'urbanisme, les taxes et les marchés publics.

Pour refléter la transparence et la bonne gouvernance demandée aux politiques, le RA présente également des informations relatives aux jetons de présence ainsi que des échanges de courriers avec les communes et organes politiques.

Danielle EVRAUD souhaiterait en savoir plus sur la concertation relative à la Mobilité.

Stéphane ROBERTI informe que des concertations avec Bruxelles Mobilité en collaboration avec les communes et régions ont lieu, au cours desquelles les échevins ont la possibilité de poser des questions plus spécifiques. La prochaine réunion Mobilité est prévue le 6/7/2020.

Yasmine BOUMRAYA intervient concernant les projets de participation citoyenne qui suscitent de nombreuses questions juridiques et pratiques. Dans le RA, il est fait mention de la participation citoyenne dans la semaine de la démocratie locale. Elle souhaite savoir si Brulocalis a une expertise particulière sur le sujet ? Elle précise aussi que chaque commune va développer sa propre application et se demande si Brulocalis ne pourrait pas être le relais pour une application commune ?

Stéphane ROBERTI conseille aux échevins de prendre contact avec Brulocalis pour discuter plus avant de ces sujets car on peut tout-à-fait imaginer de se faire le relais auprès du CIRB pour développer une application commune.

Jean-Michel RENIERS, responsable du service Ville Durable et mobilité a rejoint la réunion pour répondre aux interrogations de Mme EVRAUD. La démocratie participative est couverte depuis des années par la SEDL qui a lieu en octobre.

Une réflexion de fonds sur la participation citoyenne, l'implication des communes et la démocratie locale avec les 19 communes a été lancée et les résultats de l'enquête sont actuellement en train d'être dépouillés. Ils seront transmis aux cabinets MARON et CLERFAYT.

Un GT sera relancé sur les questions de démocratie locale avec le service d'études et le travail entre Brulocalis et les 19 communes repensé de manière plus générale.

Brulocalis travaille aussi en partenariat avec Easybrussels au développement d'outils de gestion participative avec les 19 communes. Nous sommes vraiment cette année dans l'optique de repenser la stratégie et d'envisager un plan de travail à plus long terme. Une dizaine de communes ont déjà répondu à l'enquête.

Danielle EVRAUD pose encore la question de la cyber sécurité qui pose problème pendant cette période de télétravail et demande s'il y a eu des investigations à ce sujet et si Brulocalis s'occupe de cet aspect ?

Stéphane ROBERTI répond que c'est le CIRB qui travaille sur le sujet et demande si la question peut être relayée à M. CLERFAYT ?

En marge du RA, **Stéphane ROBERTI** tient à féliciter le personnel de l'Association. Il se réjouit du fonctionnement et du dévouement des équipes de Brulocalis pour les communes et les CPAS dans ce contexte particulier par la diffusion d'un maximum d'info auprès des mandataires communaux tout en continuant le travail de fond.

8. Décharge aux administrateurs

La décharge aux administrateurs est votée à l'unanimité.

9. Marché public – Mandat – Réviseur

Steve ROOBAERT parcourt la note du Réviseur qui se trouve également à disposition sur le site de Brulocalis.
Il remercie M. Amaury STAS pour le bon travail.

Il demande la validation du cahier des charges pour le marché public Réviseur 2020-2022 à l'AG.
Le Bureau sera chargé d'examiner les offres et le CA devra désigner le nouveau réviseur qui nous assistera à partir de l'année prochaine.

Les points sont validés par l'AG.

La séance est clôturée à 12h30 par le Président et l'Assemblée générale est levée.



Steve ROOBAERT
Boryana NIKOLOVA
Directeurs FF



Stéphane ROBERTI
Président